

Conseil Communautaire du 3 juin 2010

Aire sur l'Adour

Présents (36) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Boudey Véronique, Labadie J. Jacques, Laborde Michel, Gachie Florence, Baqué Michel, Lagrave Xavier, Leblond J. Claude, Clavé Isabelle, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Berdoulet Michel, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Lalanne Jean Michel, Lafitte Patrick, Duvacquier J. Pierre, Lapeyre Denis, Léon Jean, Brèthes Michel, Marcato André, Dousse René, Fabères Nadine, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Lion Stéphane, Lalanne Aline, Michel Alain, Daugreilh Marie Line, Marque Michel, Terrain Benoît, Lafargue Monique, Baudot Olivier

Absents représentés :

Bézineau Bernard par Boudey Véronique, Lalanne Joël par Clavé Isabelle, Grémiaux J. Claude par Berdoulet Michel, Larrieu Marcel par Lafitte Patrick, Lafenêtre Jean par Duvacquier J. Pierre, Courrèges Francine par Lapeyre Denis, Baquié André par Marcato André, Raineson Nathalie par Dousse René, Barros J. Michel par Daugreilh M. Line, Darracq Annie par Lafargue Monique, Laborde Benoît par Baudot Olivier.

Absents non représentés : Beyrière Christine, Heuille Philippe, Barrouillet Corinne, Carrère Christian, Darrieutort Michel.

Le procès verbal du conseil communautaire du 13 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1 – Projet de médiathèque : présentation de l'étude de faisabilité par le Cabinet Emergences Sud

M. le Président rappelle le contexte de l'étude.

La mission d'étude a été commandée par la commune d'Aire sur l'Adour pour un projet communal à l'origine.

Lors d'une réunion d'information organisée le 24 novembre 2009, le cabinet Emergence Sud a dressé un état de la lecture publique sur le territoire communautaire et des enjeux de la création d'une médiathèque.

A cette occasion, les élus présents du Conseil municipal d'Aire sur l'Adour et du Conseil communautaire ont unanimement confirmé l'intérêt de donner une dimension intercommunale à ce projet.

Ils ont ainsi proposé que l'étude de faisabilité initialement prévue sur un périmètre communal soit élargie à l'ensemble du territoire communautaire. Il est précisé que la commune d'Aire sur l'Adour acquittera la totalité du coût de l'étude.

Un état des lieux a été réalisé au cours de la phase I de cette étude sur la commune d'Aire sur l'Adour et sur la Communauté de Communes. Il a montré que l'offre de lecture publique proposée est insuffisante, tant sur la ville centre que sur son bassin de vie.

L'offre documentaire est quantitativement faible et surtout axée sur le livre et les imprimés et quelque peu sur les DVD, sans aucune proposition de diversités (musique et son, multimédia, services en ligne, abonnements aux revues, périodiques, ...).

Les locaux des bibliothèques du territoire sont insuffisants pour assurer un bon développement des services, tout particulièrement sur la bibliothèque d'Aire sur l'Adour, qui se doit de jouer un rôle communal et intercommunal par rapport au rayonnement naturel de la ville. A noter également l'absence d'équipement lecture publique sur la commune d'Eugénie les Bains qui attire pourtant plus de 8 000 curistes chaque année.

D'une manière générale, le service de lecture publique ne correspond pas à un véritable service public, contemporain et adapté à un bassin de vie de 13 000 habitants. Il doit être, comme la commune l'envisage, revu et modernisé, au risque d'avoir un impact auprès des publics de moins en moins important.

M. Lestrille du cabinet Emergence Sud présente la phase 2 de son travail qui consiste en la définition de scénarios d'organisation.

Quatre scénarios sont proposés :

- 1 - une médiathèque communale, calibrée à l'échelle de la commune d'Aire sur l'Adour ;
- 2 - une médiathèque communale à vocation intercommunale ;
- 3 - une médiathèque intercommunale située à Aire sur l'Adour et intégrée à un réseau de lecture publique, des bibliothèques à Eugénie les Bains et Barcelonne du Gers et 6 points de lecture sur les communes rurales.
- 4 - un réseau intercommunal de lecture publique s'appuyant sur la médiathèque intercommunale d'Aire sur l'Adour, une bibliothèque de bassin de vie à Eugénie les Bains et 7 points lecture sur plusieurs communes.

Le premier scénario, exclusivement communal, pose des problèmes évidents de calibrage par rapport au territoire communautaire.

Les trois autres scénarios proposent de dimensionner la médiathèque à l'échelle intercommunale, soit seule, scénario 2, soit dans le cadre d'un réseau intercommunal de lecture publique où elle jouerait le rôle d'animateur de plusieurs bibliothèques et médiathèques (scénarios 3 et 4).

Quel que soit le cas de figure proposé, la médiathèque d'Aire sur l'Adour intégrera :

- Une offre diversifiée sur l'écrit, la musique, l'image, le multimédia et les services en ligne ;
- La création d'un espace multimédia (partenariat avec l'AMI) permettant de développer des services de qualité (formation, sensibilisation, recherche et découverte...).

M. le Président demande si le scénario 4, qui exclut la création d'une médiathèque de proximité à Barcelonne du Gers, propose une desserte suffisante des communes gersoises. Les points lecture sont-ils suffisants ?

M. Gaïotti estime qu'il faut avant tout enrichir le fonds d'ouvrages proposés à Barcelonne.

M. Dehez pense qu'il y aura nécessairement un problème de formation des bénévoles qui assurent l'accueil à Barcelonne. Ils auront besoin d'un appui professionnel.

M. Lestrille lui répond qu'un réseau de lecture publique a besoin du bénévolat pour fonctionner. Par ailleurs, on observe souvent que le bénévolat est dynamisé par la mise en place d'un réseau de lecture publique.

Le scénario 4 recueille la préférence de l'assemblée.

M. Lestrille propose ensuite une évaluation du nombre prévisionnel d'utilisateurs selon les scénarios.

A titre d'exemple, le scénario 4 permet d'envisager 4000 inscrits contre 1000 actuellement sur le territoire. L'attractivité de la médiathèque se trouvera renforcée par les potentialités de la mise en réseau : l'utilisateur aura accès à une base documentaire très large (écrits, audios, vidéos ...).

M. Labadie exprime sa perplexité par rapports aux simulations proposées. Il estime en effet que le service proposé risque de doubler avec les possibilités de plus importantes offertes par internet. Est-ce que ça vaut la peine d'investir dans un réseau local tel que proposé dans l'étude d'Emergence ?

M. Lestrille estime qu'au regard des différentes expériences observées, l'offre d'une médiathèque est complémentaire d'internet. Les utilisateurs ont aussi besoin de conseil et d'aide de professionnels.

Principales préconisations :

Etendre les horaires d'ouverture de la médiathèque d'Aire. Aujourd'hui, le service est ouvert 20 heures par semaine, il faudrait proposer 28 heures d'ouverture hebdomadaire.

Augmenter sensiblement l'offre documentaire proposée et passer de 13 000 documents à 33 000 dans le scénario 4.

Le site proposé à Eugénie doit également être un lieu de vie pour les curistes et leurs accompagnants.

En terme de personnel, la mise en œuvre du scénario 4 suppose le recours à 7 postes, soit la création de 4 postes supplémentaires par rapport à la situation actuelle : 2 postes à la médiathèque d'Aire et un poste à l'AMI.

Coût de l'opération.

Les évaluations proposées par M.Lestrille sont hors taxes pour l'investissement et TTC pour le fonctionnement. Les subventions d'investissement se situent à un peu plus de 38% de l'investissement total (régime actuel des subventions potentielles). Le cabinet Emergence part sur la base de la construction de bâtiments neufs.

Concernant le fonctionnement, les recettes d'inscription ne sont pas prises en compte.

Investissement

	Coût total hors subvention	Taux subventions	Coût subvention comprises
Scénario 1	2 069 619	28%	1 497 117
Scénario 2	3 629 596	36%	2 341 086
Scénario 3	3 878 675	40%	2 342 255
Scénario 4	3 581 232	38.7%	2 192 858

Fonctionnement

Coût annuel moyen	
Scénario 1	178 000
Scénario 2	269 000
Scénario 3	336 000
Scénario 4	340 000

M.Gaiotti doute de la pérennité des taux de subvention actuels.

M.Biarnès estime qu'avant de se lancer dans de tels montants d'investissement, il conviendrait de résoudre le problème de la desserte ADSL sur le territoire communautaire. L'accès à internet est aussi un accès à la culture.

M. le Président répond qu'une telle analyse est une dérive dans le sens où on considère que la communauté de communes doit se substituer à la défaillance de l'opérateur historique.

M.Dousse estime que la médiathèque est aussi un lieu de rencontre alors que l'ADSL constitue une approche de la culture individualiste.

M.Léon considère qu'au regard des budgets importants que la communauté de communes consacre à la gestion des déchets, de la voirie, des services à la personne, il n'est pas choquant d'investir dans l'accès à la culture.

M.Saint Germain propose que des simulations soient faites pour évaluer l'impact budgétaire de ce nouveau service sur les finances communautaires et sur la fiscalité.

M.le Président approuve cette proposition mais considère que de telles simulations budgétaires doivent être réalisées sur des hypothèses de coût et de subventions réalistes. Il estime notamment qu'il faut attendre la confirmation prochaine des nouveaux régimes de subvention qui pourraient être moins généreux qu'aujourd'hui.

Il propose que le cabinet Emergence poursuive sa mission en affinant l'étude du scénario retenu dans la phase 3 consistant en la programmation fonctionnelle, architecturale et technique. Le rendu de cette phase est prévu en septembre.

A sa demande, un groupe de travail est créé. Il est constitué de :

Jean Léon(Eugénie), Michel Plotka (Saint Loubouer), Courthiade Françoise (Duhort Bachen), Gilberte Pandard (Aire), Bernard Bézineau (Aire), Corinne Oustalet (médiathèque d'Aire), Jean Claude Grémiaux, Jacques Gaiotti (Barcelonne), Christine Laffargue (Eugénie), Robert Cabé (Aire).

Ce groupe est ouvert à toute personne volontaire.

2 – Questions diverses

Locaux artisanaux de Saint Loubouer

Mme Lalanne informe l'assemblée de l'évolution du site de l'ancienne usine du Meuble Massif.

Ces biens immobiliers ont été cédés à la commune moyennant l'euro symbolique.

Des artisans ont manifesté leur intérêt pour l'achat ou la location d'une partie de ces locaux.

Ainsi, 6 entreprises se sont installées :

En location :Maïsadour pour stockage ; Rouable entreprise de bâtiment

Par achat de locaux : « La voie des arts » menuiserie bois et matières plastiques ; fabrication de tourtières Lafargue(M.Blais), déplacement de Buanes ; Perrenx ferronnerie, déplacement de Vielle Tursan ; Vaillant charpentier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.